Image not found or type unknown

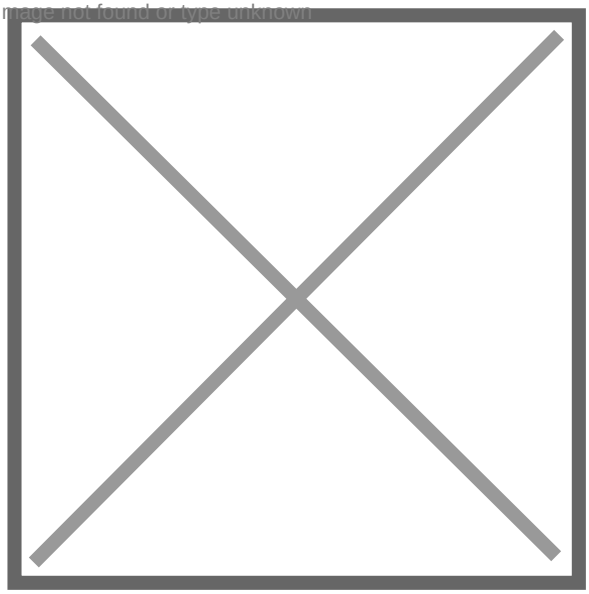

Dédommagement assureur partiellement réglé

Par **anacris_old**, le **21/12/2007** à **14:35**

Suite à un dégât des eaux à mon domicile, une expertise et une contre-expertise ont eu lieu concluant à une porposition de dédommagemment de 2700 euros que j'ai acceptée.

Mon assureur m'a réglé un premier accompte de 1800 euros et exige que je produise une facture équivalente à la somme globale pour me verser le complément.

Or, j'ai réalisé seule les travaux je n'ai donc pas de factures! Et il me semble que le dédommagement est indépendant des frais engagés ensuite?

Quel est mon recours? Merci!

Par **jeetendra**, le **21/12/2007** à **18:49**

bonsoir, sur le principe vous avez raison, neanmoins même pour des reparations effectuées par vous même vous avez dû je suppose acheter du materiel peinture etc... ces factures votre assureur peut vous les reclamer, c'est de ça qu'il s'agit j'imagine, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés